

tenue sous la présidence de Monsieur DELESALLE, assisté(e)
de Monsieur PRIETO et Monsieur BOZZI, Conseillers
En présence de Madame PEUVREL, Rapporteuse publique
Madame TAUVERON, Greffière

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2500058	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à la demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur ou Madame B [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
02)	DOSSIER N° 2500059	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur ou Madame E [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

03)	DOSSIER N° 2500060	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
04)	DOSSIER N° 2500061	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur ou Madame E	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
05)	DOSSIER N° 2500062	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	

08 heures 30

06)	DOSSIER N° 2500063	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur ou Madame E	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
07)	DOSSIER N° 2500064	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
08)	DOSSIER N° 2500067	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	

08 heures 30

09)	DOSSIER N° 2500068	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur ou Madame H [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
10)	DOSSIER N° 2500069	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur ou Madame H [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
11)	DOSSIER N° 2500070	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur ou Madame H [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

12)	DOSSIER N° 2500071	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur ou Madame H [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
13)	DOSSIER N° 2500072	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
14)	DOSSIER N° 2500073	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur ou Madame H [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

15)	DOSSIER N° 2500074	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
16)	DOSSIER N° 2500075	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
17)	DOSSIER N° 2500076	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame H	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

18)	DOSSIER N° 2500077	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur ou Madame H	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
19)	DOSSIER N° 2500078	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet du 30 novembre 2024 suite à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
20)	DOSSIER N° 2500079	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet du 30 novembre 2024 suite à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur ou Madame W	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

21)	DOSSIER N° 2500080	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet du 30 novembre 2024 suite à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur ou Madame W. [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
22)	DOSSIER N° 2500081	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet du 30 novembre 2024 suite à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame W. [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
23)	DOSSIER N° 2500082	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	RCFP : demande l'annulation de la décision implicite de rejet du 30 novembre 2024 suite à sa demande indemnitaire préalable en date du 26/09/2024 suite à l'expulsion du district de Roh à Maré.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur W. [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
	Madame A [REDACTED]	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	

08 heures 30

24)	DOSSIER N° 2500309	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté n° 2025-189/GNC du 19 février 2025 portant exemption temporaire des droits et taxes à l'importation au bénéfice de la société Le Froid.	
Demandeur	Nom des parties SYNDICAT DES IMPORTATEURS ET DISTRIBUTEURS DE NOUVELLE-CALEDONIE	Représentants des parties SELARL RAPHAËLE CHARLIER
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE SOCIETE LE FROID	SELARL LOIC PIEUX
25)	DOSSIER N° 2500561	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande de fixer le montant total du marché n° 032M18 à la somme de 306 594 650 XPF TTC, de retenir le solde du marché à la somme de 61 318 931 XPF et de condamner la Nouvelle-Calédonie à lui verser la somme de 61 318 931 XPF au titre du solde du marché.	
Demandeur	Nom des parties CIPAC INDUSTRIE SARL	Représentants des parties Maître ELMOSNINO YANN
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
26)	DOSSIER N° 2500807	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	TGC 2021-2022-2023-2024 : demande l'annulation de la décision de rejet n° 873695572446 de la DSF.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur V[REDACTED]	Représentants des parties Maître MARCOU-DORCHIES CAROLINE
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

27)	DOSSIER N° 2500636	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation des avis des sommes à payer n°3945 et 3946 et la décharge de l'obligation de payer les pénalités pour retard de livraison	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE AGENCE DE BUREAUTIQUE ET D'INFORMATIQUE (ABI)	SELARL LOIC PIEUX
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE NORD	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
28)	DOSSIER N° 2500668	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler le commandement de payer n° 14475-2025-150 du 10 février 2025 d'un montant de 1 884 567 XPF (convention n° 24C199 - fournitures ordinateurs)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE AGENCE DE BUREAUTIQUE ET D'INFORMATIQUE (ABI)	SELARL LOIC PIEUX
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE NORD	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
29)	DOSSIER N° 2500208	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande 1°) l'annulation de la décision implicite de rejet de son recours gracieux du 15/03/2024, de la décision du VR du 05/03/2024 modifiant son classement et lui imposant un remboursement ; 2°) une compensation indemnitaire du préjudice causé.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A [REDACTED]	Madame ADIELSON LOUISE
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

30) DOSSIER N° 2400077 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté du Gouv NC en date du 07/02/2024 opérant une retenue sur salaire pour absence de service fait.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	SELARL RAPHAËLE CHARLIER
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	

31) DOSSIER N° 2400068 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire demande d'annuler les décisions du 31/08/2023, du 5/05/01/2024 et du 05/02/2024 relatives au remboursement de traitements indûment perçus.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	SELARL RAPHAËLE CHARLIER
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	

32) DOSSIER N° 2400260 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande la décharge de l'avis de sommes à payer n° 279 d'un montant de 12 438 805 FCFP émis et rendu exécutoire le 05/03/2024.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	C	SELARL RAPHAËLE CHARLIER
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	

Arrêté le 16/10/2025
Le président, H. Delesalle

